

**L'APPUI** POUR LES  
PROCHES AIDANTS  
D'AINÉS  
LAURENTIDES



**CAVAC**  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides  
Québec



Comité des usagers  
des Sommets

Directeur  
des poursuites  
criminelles et pénales  
Québec

Laurentian  
**CAREGIVERS**  
Association

PRÉVOYANCE  
ENVERS LES AÎNÉS  
DES LAURENTIDES INC.



## ENTENTE DE COLLABORATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

### RAISON

*R*éférer, *A*ccompagner, *I*nformer,  
*S*outenir, *O*utils, *N*oter

COMITÉ DE PRÉVENTION  
DES ABUS ENVERS LES AÎNÉS  
DE LA MRC DES LAURENTIDES

# RAISON

**R**éférencer

**A**ccompagner

**I**nformer

**S**outenir

**O**utiller

**N**oter



**LES MEMBRES DU COMITÉ LOCAL DE PRÉVENTION DES ABUS ENVERS LES ÂÎNÉS  
DE CONCERT ACTION SOUTIEN AUTONOMIE DES LAURENTIDES**

**Diane Cyr**, coordonnatrice du continuum SAD Nord, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides

**Geneviève Boisvert**, coordonnatrice clinique, module psychosocial, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides

**Gilbert Lafrenière**, coordonnateur, chargé de projet, Prévoyance envers les aînés des Laurentides

**Isabel Desgroseilliers**, sergente, Sureté du Québec

**Éric Cadotte**, agent aux relations communautaires, service de police de la ville de Mont-Tremblant

**Dominique Chartrand**, agente de développement, Centre d'action bénévole Laurentides

**Micheline Chalifour**, présidente, Réseau FADOQ – Région des Laurentides

**Michael Leduc**, directeur général, Réseau FADOQ – Région des Laurentides

**Catherine Vaudry**, directrice générale, Société Alzheimer des Laurentides

**Christina Vincelli**, directrice générale, Laurentien caregivers association & ressource center

**Sophie Cadieux**, vice-présidente, Groupe Résidences Cadieux

**Angèle Faucher**, directrice générale, Coopérative Chiffon Magique

**Renée Laplace**, directrice générale, Appui Laurentides pour les proches aidants d'aînés

**François Gagnon**, organisateur communautaire, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides

*Ce sont joints au Comité pour les travaux sur l'entente de collaboration :*

**Danielle Giroux**, directrice générale, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

**Nathalie Masson**, chargée de projet, Prévenons ensemble la maltraitance, MRC de Deux-Montagnes

**Grant MacKenzie**, secrétaire-trésorier, Prévoyance envers les aînés des Laurentides

# Table des matières

PRÉAMBULE .....	5
QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ? .....	5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	6
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	6
VALEURS PARTAGÉES.....	6
DÉFINITIONS ET FORME DE MALTRAITANCE .....	7
LES DEUX GRANDES FORMES DE MALTRAITANCE COURAMMENT OBSERVÉES : .....	7
LES TYPES DE MALTRAITANCE : .....	7
DÉFINITION DE LA CLIENTÈLE.....	9
PROFIL DE LA CLIENTÈLE VICTIME DE MALTRAITANCE :.....	9
PROFIL DE LA CLIENTÈLE GÉRIATRIQUE VICTIME DE MALTRAITANCE :.....	9
DÉFINITION DU RÔLE DE LA PERSONNE SIGNIFICATIVE .....	9
DÉFINITION DU RÔLE ET DU MANDAT DU COMITÉ DE PRÉVENTION DES ABUS ENVERS LES AÎNÉS DE LA MRC DES LAURENTIDES .....	9
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES .....	10
APPUI LAURENTIDES POUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS.....	11
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES (CABL).....	11
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES (CAVAC) .....	11
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX(CISSS) DES LAURENTIDES - INSTALLATION DES SOMMETS .....	12
COMITÉ DES USAGERS DES SOMMETS .....	12
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CHIFFON MAGIQUE .....	12
DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP).....	12
INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE OMH ET OBNL D'HABITATION.....	13
LAURENTIAN CAREGIVERS ASSOCIATION & RESOURCE CENTER.....	13
PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES .....	14
RÉSEAU FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES.....	14
RÉSIDENCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT .....	15
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.....	15
SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES.....	15
SURETÉ DU QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES.....	15
CONCLUSION.....	16
LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS.....	17
LES SIGNATURES .....	20

# PRÉAMBULE

## QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ?

Il existe plusieurs façons de définir la maltraitance envers les aînés. Voici la définition retenue par le gouvernement et celle de l'Organisation mondiale de la santé :

**Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée.**

La maltraitance peut prendre différentes formes : physique, psychologique ou émotionnelle, sexuelle, matérielle ou financière, violation des droits de la personne, négligence. Ce sont différents comportements ou attitudes qui caractérisent les différents types de maltraitance. Elle peut se produire dans des contextes variés, dont l'Internet. Elle concerne des personnes tant dans les milieux privilégiés que dans les communautés défavorisées. Les femmes autant que les hommes sont touchés par la maltraitance.

Diverses études confirment que la maltraitance envers les personnes aînées constitue un problème social de plus en plus fréquent. La maltraitance matérielle ou financière est régulièrement désignée comme étant la plus fréquente. On estime qu'elle sera en hausse dans les prochaines années en raison de la croissance absolue de la population aînée, de l'importance du capital financier des aînés, de l'augmentation de la vulnérabilité avec l'avancée en âge et de la sophistication des techniques employées pour soutirer de l'argent.

Parce que c'est un sujet tabou, les personnes aînées en situation de maltraitance sont réticentes à révéler leur situation notamment parce que leur abuseur est souvent un de leurs proches. C'est un phénomène qui risque d'augmenter et les conséquences de la maltraitance sont graves sur le plan de la santé et de l'autonomie des personnes aînées. En effet, les sondages scientifiques évaluent qu'entre 6 et 10 % des personnes de 65 ans et plus sont victimes de maltraitance, de violence ou d'abus.

La mise en place d'une entente de collaboration et d'accompagnement dans les situations d'abus et de maltraitance faits aux aînés est d'une importance capitale. Les actions concertées entre les organismes et les intervenants apporteront un support adéquat aux personnes, victimes de maltraitance.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Supporter les différents intervenants** impliqués auprès des personnes âgées de la MRC des Laurentides pour **offrir des services et des interventions de qualité et adaptés** aux besoins spécifiques de cette clientèle pouvant être victimes de maltraitance et d'abus.
- Assurer une **meilleure concertation et collaboration** entre les organismes et intervenants impliqués, afin **d'améliorer l'accessibilité et la continuité des services**, quelle que soit la porte d'entrée de la demande.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- **Synthétiser les informations supportant l'intervention** (définitions, méthodes de dépistage, principes d'intervention, etc.), présentées dans le présent document.
- Rédiger un **guide pratique d'intervention** pour les différents intervenants afin d'assurer :
  - Un meilleur **repérage** des situations de maltraitance;
  - Une **méthode d'intervention de base** adaptée aux besoins des personnes âgées victimes de maltraitance;
  - La précision du **rôle des différents partenaires** de base adaptée aux besoins des personnes âgées, victimes de maltraitance;
  - La présence d'une **personne significative**;
  - La connaissance des différentes **options légales** pouvant supporter l'intervention;
  - Des **conseils pratiques pour prévenir ou intervenir** dans les situations de maltraitance.

## VALEURS PARTAGÉES

- La **personne âgée est au centre** des préoccupations **de toute intervention**, elle doit être **partie prenante** de son plan d'intervention.
- Toute personne, quel que soit son âge, a droit **d'être bien traitée** dans le respect de ses droits et de sa dignité.
- L'approche favorisant le **maintien de la personne âgée dans son milieu naturel** en impliquant les membres de son entourage est privilégiée.
- Cette entente de collaboration et d'accompagnement se veut un **outil synthèse qui doit être utilisé avec souplesse et adapté en fonction de son expertise**.

# DÉFINITIONS ET FORME DE MALTRAITANCE

## LES DEUX GRANDES FORMES DE MALTRAITANCE COURAMMENT OBSERVÉES :

Peu importe le type de maltraitance subi par la personne âgée, elle peut prendre la forme de violence ou de négligence:

### ➤ **Violence**

Poser un geste qui cause du tort à la personne âgée.

### ➤ **Négligence**

Ne pas poser un geste cause du tort à la personne âgée. La négligence est l'action d'omettre volontairement de satisfaire les besoins essentiels d'une personne âgée ou d'omettre involontairement de les satisfaire par manque de connaissances ou de conscience.

## LES TYPES DE MALTRAITANCE :

### ➤ **Maltraitance passive ou active**

Quelles sont les intentions de l'abuseur?

**Active** : L'abuseur comprend le tort qu'il cause à la personne.

**Passive** : L'abuseur ne comprend pas le tort qu'il cause à la personne (manque de connaissance, de temps, etc.)

La maltraitance passive est toute aussi importante que la maltraitance active (implique un tort pour l'âiné), mais les interventions à privilégier pourraient être différentes.

### ➤ **Maltraitance physique**

Causer un tort physiquement à une personne.

### ➤ **Maltraitance sexuelle**

Avoir des comportements sexuels avec une personne âgée, sans son consentement, de la harceler sexuellement ou de faire de l'exhibitionnisme devant elle. Action de ridiculiser la personne âgée qui souhaite exprimer sa sexualité.

### ➤ **Maltraitance psychologique**

Porter atteinte à la dignité, aux valeurs et à l'estime de soi d'une personne âgée ou de lui nier le droit de prendre part aux décisions qui la concernent en l'agressant verbalement, en l'isolant de la société, en la privant d'affection, en lui faisant du chantage.

### ➤ **Maltraitance financière**

Utiliser les biens et les ressources financières d'une personne âgée à des fins opposées à ses besoins et à ses intérêts.

➤ **Violation des droits**

Priver la personne aînée de ses droits individuels, matériels et sociaux. Ne pas reconnaître à la personne aînée ses droits fondamentaux.

➤ **Maltraitance institutionnelle et systémique**

Toute situation créée ou tolérée par une procédure des établissements qui compromet l'exercice des droits et libertés des usagers ou qui leur crée préjudice.

➤ **Âgisme**

Discrimination de la personne aînée en raison de son âge par des attitudes ou des propos hostiles ou négatifs, des gestes préjudiciables ou la marginalisation sociale.

## **DÉFINITION DE LA CLIENTÈLE**

### **PROFIL DE LA CLIENTÈLE VICTIME DE MALTRAITANCE :**

La clientèle visée par cette entente de collaboration et d'accompagnement est la personne aînée de 65 ans et plus, ou la personne ayant moins de 65 ans présentant un profil gériatrique.

### **PROFIL DE LA CLIENTÈLE GÉRIATRIQUE VICTIME DE MALTRAITANCE :**

La clientèle gériatrique visée par cette entente de collaboration et d'accompagnement est une personne adulte de moins de 65 ans avec multiplicité et chronicité des pathologies, avec fragilité de l'état de santé associée à une précarité sociale (dépendance envers les proches), isolement et dépendance face aux services médicaux et sociosanitaires.

## **DÉFINITION DU RÔLE DE LA PERSONNE SIGNIFICATIVE**

Dans la MRC des Laurentides, la personne significative est celle ayant établi un lien de confiance significatif, quel que soit son statut. Son rôle est d'accompagner l'aîné dans ses différentes démarches auprès des organismes du milieu.

## **DÉFINITION DU RÔLE ET DU MANDAT DU COMITÉ DE PRÉVENTION DES ABUS ENVERS LES ÂÎNES DE LA MRC DES LAURENTIDES**

- Développer et assurer la pérennité du protocole de prévention et d'intervention et du guide d'intervention;
- Faire un suivi de l'implantation du protocole auprès de chaque partenaire;
- Constituer une banque d'expertise en cumulant des informations et des projets visant à contrer la maltraitance;
- Assurer le fonctionnement du comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés;
- Coordonner le bilan annuel des interventions faites contre la maltraitance dans la MRC des Laurentides par les partenaires participant au comité;
- Permettre aux intervenants du milieu de participer ponctuellement aux rencontres du comité afin de bénéficier de son expertise;
- Effectuer la mise à niveau des connaissances des partenaires sur la maltraitance envers les aînés et les adultes en perte d'autonomie;
- Assurer les représentations nécessaires afin de venir en aide aux personnes victimes de maltraitance;
- Soutenir des activités de sensibilisation, de prévention et de formation pour la population, les intervenants et les bénévoles du milieu.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

*Les partenaires impliqués s'engagent à faire la diffusion et la promotion de l'entente de collaboration et d'accompagnement **RAISON** et du guide d'accompagnement dans leur point de service respectif ainsi qu'à collaborer en **accompagnement multipartenaire** lorsqu'opportun.*

## L'ACCOMPAGNEMENT entre partenaires de l'entente de collaboration et d'accompagnement **RAISON**, une pratique possible!

*Selon le cas, la situation et les personnes impliquées, concevoir un accompagnement multipartenaire peut être une alternative facilitante pour mieux supporter la personne aînée, victime de maltraitance. La personne significative pourrait être jumelée à un policier, à un travailleur social, à un intervenant du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides, etc.*

*Le travail en duo permet de bonifier et de faciliter les pratiques de lutte contre la maltraitance et de répondre plus efficacement que si le policier, l'intervenant ou la personne significative travaillaient seuls.*

*Chacun des membres maintient son rôle et les responsabilités spécifiques au mandat de son organisation comme partenaire impliqué dans l'entente de collaboration et d'accompagnement **RAISON**.*

*Grâce à ce jumelage, on assure :*

- *La complémentarité;*
- *Le partage des tâches;*
- *La possibilité d'augmenter les moyens d'intervention;*
- *La capacité de relever les défis liés à la confidentialité dans l'échange d'information.*

*Toutefois, l'accompagnement multipartenaire est une possibilité et non une obligation. Les partenaires impliqués s'engagent à faire la diffusion et la promotion du Protocole de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides et du Guide d'intervention dans leur organisation respective.*

## **APPUI LAURENTIDES POUR LES PROCHES AIDANTS D'ÂÎNÉS**

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants, principalement par le soutien à la mobilisation et à la concertation;
- Sensibiliser la population et faire la promotion du rôle et de la contribution du proche aidant d'âiné;
- Offrir un service d'écoute, d'information et de référence par le biais de Service Info-aidant;
- Informer et sensibiliser les personnes âgées sur la maltraitance et les référer aux ressources appropriées.

## **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES (CABL)**

- Avec la collaboration des bénévoles et des membres de l'organisme qui œuvrent dans le domaine du soutien aux personnes en perte d'autonomie, dépiste, informe et réfère aux services appropriés à la situation, les personnes victimes de maltraitance;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- En fonction des ressources disponibles, informe et sensibilise les personnes âgées et les adultes en perte d'autonomie à la problématique de maltraitance;
- Délègue un représentant qui siège au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les âinés de la MRC des Laurentides.

## **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES (CAVAC)**

- Accueille et évalue les besoins des personnes âgées ou les adultes en perte d'autonomie victimes d'abus et de violence ainsi que leurs proches afin de leur offrir les services suivants :
  - Une intervention psychosociale et post-traumatique adaptée qui vise à surmonter les conséquences de la victimisation;
  - Des informations sur les différents droits et recours dont elles peuvent bénéficier suite à la situation de victimisation (programme d'indemnisation, processus judiciaire, etc.);
  - Une assistance technique afin de les aider à remplir différents formulaires inhérents à la situation de victimisation vécue;
  - Une orientation vers des services spécialisés susceptibles de les aider à résoudre les problèmes qu'elles doivent affronter et selon les besoins identifiés;
  - Un accompagnement dans les démarches judiciaires criminelles et les ressources médicales et communautaires.
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- Délègue également un représentant pour siéger au comité de prévention des abus faits aux âinés.

## **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX(CISSS) DES LAURENTIDES - INSTALLATION DES SOMMETS**

- Informe et sensibilise à la problématique de maltraitance, de négligence et de violence;
- Assure le repérage, l'accueil, l'évaluation, l'élaboration du plan d'intervention, l'élaboration du plan de service intégré et le suivi de l'usager-famille;
- Instaure et applique un protocole d'intervention interne sur la problématique dans le cadre de ses programmes et services;
- Réfère les victimes de maltraitance vers la ou les ressources appropriées à leurs besoins;
- Selon la situation, peut informer la personne présumée abuseur, des services de santé et des services sociaux qui peuvent être mis à sa disposition;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- S'assure de l'accessibilité des ressources requises dans les situations d'urgence reliées à la problématique;
- Délégué un représentant pour siéger au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides;
- Assure l'animation du comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides par le service de l'organisation communautaire;
- Informe le grand public des coordonnées pour l'accès aux services (par le guichet d'accès unique).

## **COMITÉ DES USAGERS DES SOMMETS**

- Signaler et référer au guichet d'accès SAPA les usagers victimes de maltraitance au sein des soins et des services offerts à des Sommets;
- Rendre accessible aux usagers l'information pertinente en créant un lien informatique à partir de notre page web.

## **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CHIFFON MAGIQUE**

- Avec la collaboration des préposés et des membres de la coopérative qui œuvrent dans le domaine du soutien aux personnes en perte d'autonomie, dépiste, informe et réfère aux services appropriés à la situation, les personnes victimes de maltraitance;
- Informe et sensibilise tous les employés de la Coop Chiffon magique sur l'importance de communiquer avec son supérieur, toutes informations pertinentes ayant rapport avec un type de maltraitance envers les aînés;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- En fonction des ressources disponibles, informe et sensibilise les personnes aînées et les adultes en perte d'autonomie à la problématique de maltraitance;
- Délégué un représentant qui siège au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP)**

- Dirige pour l'État les poursuites dans les affaires découlant de l'application du Code criminel, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et de toute autre loi fédérale ou règle de droit pour laquelle le Procureur général du Québec a l'autorité d'agir comme poursuivant;
- Agit à titre de poursuivant dans toute affaire où le Code de procédure pénale trouve application;
- Conformément à la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (L.R.Q., c. D-9.1.1), le DPCP exerce toutes les autres fonctions utiles à l'exécution de ses responsabilités, dont celles de conseiller les policiers dans le cadre de leurs enquêtes et de déterminer par la suite s'il y a lieu d'engager des procédures judiciaires;
- Pour réaliser sa mission, le directeur nomme des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) qui ont le pouvoir de le représenter au quotidien et d'autoriser ou non les poursuites criminelles et pénales.

## **INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE OMH ET OBNL D'HABITATION**

- Collabore par l'entremise de l'intervenante sociocommunautaire qui œuvre dans le domaine du soutien aux personnes en perte d'autonomie, dépiste, informe et réfère aux services appropriés à la situation, les personnes victimes de maltraitance;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- En fonction des ressources disponibles, informe et sensibilise les personnes âgées et les adultes en perte d'autonomie à la problématique de maltraitance;
- Délègue un représentant qui siège au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **LAURENTIAN CAREGIVERS ASSOCIATION & RESOURCE CENTER**

Laurentian CARE est une association et une ressource pour les aidants naturels anglophones des Laurentides qui a pour mission de :

- Sensibiliser ses membres aux types de maltraitance envers les aînés ;
- Transmettre de l'information et de la documentation aux aînés de la communauté anglophone de la région des Laurentides par les médias ou Internet. (Main Street / Tremblant Express);
- Favoriser la disponibilité à la communauté anglophone des ateliers éducatifs et des conférences en collaboration avec les tables locales sur la maltraitance envers les aînés et sur les principes d'intervention;
- Promouvoir l'importance d'utiliser les services de travailleurs de soutien privé qui sont inscrits dans une organisation communautaire;
- Encourager les travailleurs de soutien à signaler à la direction toute irrégularité concernant la maltraitance contre des personnes âgées;
- Délègue un représentant pour siéger au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES**

- L'organisme, via son réseau de bénévoles, entre en contact avec les aînés vivant des situations de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance pour offrir soutien, réconfort, écoute et aide. Les sentinelles guident l'aîné vers la ressource la plus appropriée pour résoudre son problème et, à la demande de l'aîné, l'accompagnent dans les étapes à franchir vers la solution;
- Sensibilise la population envers l'abus fait aux aînés en présentant des conférences, en participant à des rencontres sociales et en éditant et distribuant de la documentation sur l'abus et la maltraitance faite aux aînés;
- Responsable du programme PAIR (service d'appels automatisés pour sécuriser les personnes âgées vivant seules) sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- Délègue un représentant qui siège au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **RÉSEAU FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES**

- Poursuivre dans la mesure du possible notre offre de conférences Aîné-Avisé sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- Informer et sensibiliser les personnes âgées sur les services offerts pour contrer la maltraitance faite auprès des aînés;
- Informer et sensibiliser les administrateurs des clubs affiliés au Réseau FADOQ - Région des Laurentides des services offerts pour contrer la maltraitance faite auprès des aînés;
- Outiller les bénévoles œuvrant dans quelconques activités organisées par le Réseau FADOQ - Région des Laurentides ou un club affilié au Réseau FADOQ - Région des Laurentides avec de l'information sur les services offerts pour contrer la maltraitance faite auprès des aînés;
- Travailler en collaboration avec d'autres organismes ainsi qu'avec les corps policiers afin de promouvoir les services offerts pour contrer la maltraitance faite auprès des aînés;
- Faire la promotion sur notre site Internet, notre page Facebook et dans notre bulletin *Rendez-vous* des services offerts pour contrer la maltraitance faite auprès des aînés;
- Participer au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides;
- Développer des projets en concertation afin d'obtenir du financement afin de contrer la maltraitance faite auprès des aînés sur le territoire de la MRC des Laurentides.

## **RÉSIDENCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT**

- Informe et sensibilise les employés sur l'importance de communiquer avec la direction, toutes informations pertinentes ayant rapport avec un type de maltraitance envers les aînés;
- Informe et sensibilise les personnes aînées à la problématique de maltraitance;
- Oriente les personnes aînées victimes de maltraitance vers les services spécialisés susceptibles de les aider à résoudre les problèmes à affronter;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et soutien;
- Délègue un représentant pour siéger au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

Le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant œuvre dans le cadre d'une police professionnelle de type communautaire au service du public. Nous avons pour mission de :

- Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;
- Prévenir le crime ainsi que les infractions aux règlements et rechercher les auteurs;
- Protéger la vie et la propriété des citoyens et de leur assurer une qualité de vie supérieure dans une ville sûre et paisible.

## **SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES**

- Avec la collaboration du personnel et des membres de l'organisme qui œuvrent dans le domaine du soutien aux personnes en perte d'autonomie, dépiste, informe et réfère aux services appropriés à la situation, les personnes victimes de maltraitance;
- Collabore avec les différents partenaires qui dispensent des services d'aide et de soutien;
- En fonction des ressources disponibles, informe et sensibilise les personnes aînées et les adultes en perte d'autonomie à la problématique de maltraitance;
- Délègue un représentant qui siège au comité de prévention et d'intervention pour contrer la maltraitance envers les aînés de la MRC des Laurentides.

## **SURETÉ DU QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES**

La Sureté du Québec a pour mission, telle que définie à l'article 48 de la Loi sur la police, de :

- Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;
- Prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux et en rechercher les auteurs;
- Contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens;
- Assurer la préservation de la vie, la sécurité et les droits fondamentaux des personnes ainsi que la protection de leurs biens.

## CONCLUSION

L'entente de collaboration et d'accompagnement pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées visant à référer, accompagner, informer, soutenir, outiller et noter (RAISON), pour la MRC des Laurentides constitue une étape d'intention, marquée par le désir de chacun des partenaires d'accompagner efficacement, avec respect et diligence les personnes âgées victimes de maltraitance. Les situations auxquelles ces personnes sont confrontées sont complexes, car elles impliquent souvent que l'on tienne compte les liens d'attachement qu'elles entretiennent avec la personne qui abuse de leur vulnérabilité et de leur confiance.

Cette entente reconnaît les droits inaliénables de protection des citoyens âgés les plus vulnérables. En même temps, notre action doit refléter en priorité notre respect de leur droit à l'auto-détermination et au choix des moyens qu'elles décideront de mettre en œuvre pour faire cesser la maltraitance ou en amoindrir l'impact. L'appel à l'aide ou la dénonciation d'une maltraitance peut emprunter des voies diverses pour se faire entendre. Si chacun des partenaires au protocole a su définir ce à quoi il est en mesure de s'engager pour répondre à cette demande, il s'avère nécessaire de baliser chacune de nos pratiques respectives à partir du « Guide d'accompagnement », dans le respect de la mission propre des partenaires.

Cette entente de collaboration et d'accompagnement veille essentiellement à assurer une continuité et une cohérence dans ce travail en équipe que nous établissons avec la personne âgée pour un rétablissement de son équilibre de vie et selon ses volontés. Il peut aussi mettre en évidence parfois les manques dans le continuum des services que nous proposons et nous permettre de mieux cibler nos actions futures pour y remédier.

---

La rédaction du présent document est inspirée de l'entente de collaboration de la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel lesquels ce sont inspiré de celui de L'Assomption, de la MRC de Memphrémagog, du Territoire de Kateri et de DIRA-Laval.

# LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

## **APPUI LAURENTIDES POUR LES PROCHES AIDANTS D'ÂÎNÉS**

500, Boulevard des Laurentides, Local 235  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2  
450 592-3007 ou 1 855 852-7795  
Courriel : [info@lappuilaurentides.org](mailto:info@lappuilaurentides.org)

## **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES**

1, rue Saint-Vincent  
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A3  
682, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8  
Sainte-Agathe-des-Monts : 819 326-0819/ Mont-Tremblant : 819 425-8433  
Courriel : [info@cab-laurentides.org](mailto:info@cab-laurentides.org)

## **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES (CAVAC)**

510, rue Saint-Georges  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B3  
450 569-0332 ou 1 800 492-2822  
Courriel : [cavac.lau@qc.aira.com](mailto:cavac.lau@qc.aira.com)

## **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES – INSTALLATION DES SOMMETS**

Direction du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)  
Édifice Marcel Larocque  
21, rue Godon Ouest  
Sainte-Agathe-des-Monts (J8C 2B8)  
Téléphone : 819 324-4000, poste 3100 ou 1 855-SOMMETS  
Courriel : [diane.cyr.sommets@ssss.gouv.qc.ca](mailto:diane.cyr.sommets@ssss.gouv.qc.ca)

## **COMITÉ DES USAGERS – INSTALLATION DES SOMMETS**

234, rue Saint-Vincent  
Sainte-Agathe-des-Monts (J8C 2B8)  
Téléphone : 819 324-4000, poste 34334 ou 1 855-SOMMETS

## **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CHIFFON MAGIQUE**

250, rue Léonard

Mont-Tremblant (Québec) J8E 3K1

819 425-7484

Courriel : [direction@chiffonmagique.com](mailto:direction@chiffonmagique.com)

## **DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

Édifice Athanase-David

85, Boul. de Martigny Ouest, bureau 4.29

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8

450 431-4401, poste 63819

Courriel : [nathalie.thibert@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.thibert@dpcp.gouv.qc.ca)

## **INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL**

### **OMH DE VAL-DAVID**

1366, rue de la Rivière, C. P. 16

Val-David (Québec) J0T2N0

819 507-1910

Courriel : [boujac@sympatico.ca](mailto:boujac@sympatico.ca)

## **LAURENTIAN CAREGIVERS ASSOCIATION & RESOURCE CENTER**

4057, avenue des Lys

Val-Morin (Québec) J0T 2R0

819 322-7608 ou 1 855 522-7372

Courriel : [laurentianscare@gmail.com](mailto:laurentianscare@gmail.com)

## **PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES**

C.P. 4359

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1

819 216-7100 ou 1 844 551-6032

Courriel : [wgm2333@gmail.com](mailto:wgm2333@gmail.com)

## **RÉSEAU FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES**

201-499, rue Charbonneau

Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4

819 429-5858 ou 1 800 828-3344

Courriel : [info@fadoqlaurentides.org](mailto:info@fadoqlaurentides.org)

## **RÉSIDENCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT**

83, Tour du Lac

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1B2

819 326-8264 ou 1 877 333-0933

Courriel : [manoirquatresaisons@residencesdumanoir.com](mailto:manoirquatresaisons@residencesdumanoir.com)

## **SERVICE DE POLICE DE LA VILLE MONT-TREMBLANT**

380, rue Siméon

Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2

819 425-2723

Courriel : [police@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:police@villedemont-tremblant.qc.ca)

## **SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES**

31, rue Principale, Suite 100, C.P.276

Sainte-Agathe-des-Monts, (Québec) J8C 3A3

819 326-7136 ou 1 800 978-7881

Courriel : [admin@salaurentides.ca](mailto:admin@salaurentides.ca)

## **SURETÉ DU QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES**

501, rue Léonard

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 0B5

819 326-3131 ou composer \*4141 (pour les cellulaires)

Courriel : [isabel.desgroseilliers@surete.qc.ca](mailto:isabel.desgroseilliers@surete.qc.ca)

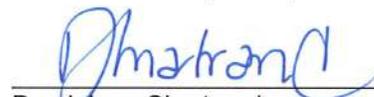
# LES SIGNATURES

En foi de quoi, les partenaires ont signé à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016.

**APPUI LAURENTIDES POUR LES  
PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS**

  
Renée Laplace  
Directrice générale

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LAURENTIDES (CABL)**

  
Dominique Chartrand  
Directrice générale

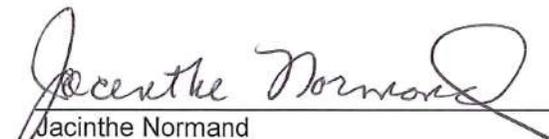
**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS DES LAURENTIDES (CAVAC)**

  
Danielle Giroux  
Directrice

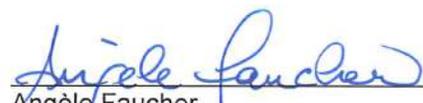
**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET  
SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES  
LAURENTIDES**

  
Christophe Cadoz  
Directeur du programme Soutien à l'autonomie  
des personnes âgées

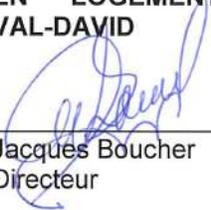
**COMITÉ DES USAGERS DES SOMMETS**

  
Jacinthe Normand  
Présidente

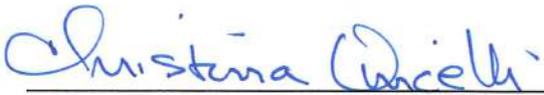
**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CHIFFON  
MAGIQUE**

  
Angèle Faucher  
Directrice générale

**INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE  
EN LOGEMENT SOCIAL OMH DE  
VAL-DAVID**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Boucher  
Directeur

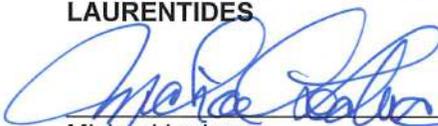
**LAURENTIAN CAREGIVERS ASSOCIATION  
& RESOURCE CENTER**

  
\_\_\_\_\_  
Christina Vincelli  
Directrice générale

**PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES  
LAURENTIDES**

  
\_\_\_\_\_  
Margaret Hourston  
Présidente

**RÉSEAU FADOQ – RÉGION DES  
LAURENTIDES**

  
\_\_\_\_\_  
Michael Leduc  
Directeur général

**RÉSIDENCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT**

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Cadieux  
Représentante

**SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE  
MONT-TREMBLANT**

  
\_\_\_\_\_  
Jean Desjardins  
Directeur

**SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES**

  
\_\_\_\_\_  
Catherine Vaudry  
Directrice générale